

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0030958

☐ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4829 Société :

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : MARIKH Ahmed

Date de naissance : 16-11-1953

Adresse : 50 Léonard de Vinci Addoumme

Tél. : 06 874 1538 39 Total des frais engagés : 483,20 DH

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Ali BERRADA
Omnipraticien
332, Bd. Brahim Roudani Casablanca
Agréé pour Certificats Permis de Conduire
INPT : 097.265.106

Date de consultation : 26/02/24

Nom et prénom du malade : MARIKH LATIFA Age :

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : tr. de sommeil

Affection longue durée ou chronique : ☐ ALD ☒ ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 3 / 2024

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/02/24	Or		303,70	Docteur ALBERRADA Omnipraticien 332, Bd. Brahim Koudat (Casablanca) Agrée pour Certificats Permis de Conduire INPE: 091.265.106

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur Date Montant de la Facture

PHARMACIE WATO
153, Rue Habacha
(Bd Day Ould Sidi Baba)
Bordj Ghellaf - Casablanca
INPE: 0920789385

26/02/24

303,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue Date Désignation des Coefficients Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien Date des Soins Nombre Montant détaillé des Honoraires

AM PC IM IV

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

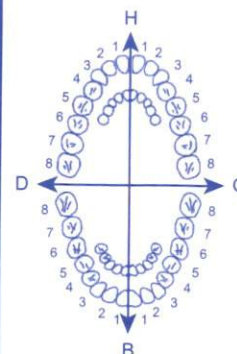
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES

Dents Traitées Nature des Soins Coefficient



COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H
25533412 21433552
00000000 00000000
D G
00000000 00000000
35533411 11433553
B

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ali BERRADA

Spécialiste en Médecine du Travail

Médecin urgentiste

Ex chef de service de Médecine Générale

de l'Hôpital Militaire de Marrakech

Médecin Instructeur National en Secourisme

Homéopathie

D.U. Diabétologie

D.U. Echographie

Médecin Expert Assermenté près des tribunaux

Agréé Permis de conduire

Lauréat de l'université Montpellier - France



PHARMACIE WATO
153, Rue Habacha
(Bd Day Ould Sidi Baba)
Arb Ghellaf - Casablanca
Tél: 0522 25 18 07

الدكتور علي بركة

أخصائي في طب الشغل

طبيب الطوارئ

رئيس قسم الطب العام

بالمستشفى العسكري بمراكش سابقا

طبيب مرشد وطني للإسعافات الأولية

طبيب خبير محلف لدى المحاكم

الطب التجانسي

مرض السكري

الفحص بالصدى

معتد لإنتاج شهادة السباحة

ME MARIKH LASTIF
Casablanca, le: 26 Fevr 2024 : في الدار البيضاء

180,00 Fluoxet 20mg 500mg (S.V.)
1ml le matin

36,70 Anxiol (S.V.)
1/4 - 1/4 - 1/2

87,00 Reloxium Bp
1/4 = 180
= 303,70

LOT 232528 | 1
EXP 09 2026
PV 180,00 180,00

XANT LOT: 230816
DLUO: 10/2026
87,00DH

Laboratoires Deva Pharmaceutique
J. OUAJDI Pharmacien Responsable

PHARMACIE WATO
153, Rue Habacha
(Bd Day Ould Sidi Baba)
Arb Ghellaf - Casablanca
Tél: 0522 25 18 07

Docteur Ali BERRADA
Omnipraticien
332, Bd. Brahim Roudani - Casablanca
Agréé pour Certificats Permis de Conduire
IND: 091.265.306